

le premier ministre, touchant la présidence de la Chambre. Nous n'entendons pas, toutefois, insister davantage, certes pas jusqu'à faire prendre le vote. Un vote engendrerait des malentendus. On pourrait y voir en quelque façon un manque d'égards et une critique contre la personne de mon honorable ami de Gaspé, et je puis assurer l'Assemblée que telle n'est pas du tout notre intention. Je suis un de ceux qui connaissent l'honorable député de Gaspé depuis de nombreuses années. Je ne suis pas sans savoir qu'il a les qualités requises et la compétence voulue pour occuper le poste élevé que mon très honorable ami le premier ministre a proposé cet après-midi de lui confier. Nous reconnaissons tous sa longue expérience, sa grande habileté. Durant les cinq dernières années, il nous a été impossible, il est vrai, d'accorder parfois notre approbation à certaines de ses décisions, mais nous nous sommes toujours inclinés de bonne grâce devant toutes ses décisions, ou bien nous en avons appelé à l'Assemblée. Nous admirons tous son urbanité. Nous admirons tous sa merveilleuse patience. Je vous avouerai qu'en le voyant en janvier dernier, de jour en jour et de nuit en nuit, présider cette auguste Assemblée, je me demandais où il puisait sa patience. Je me demandais à quoi il pensait en promenant son regard sur cette enceinte et en se rappelant qu'il ne s'y trouvait pas un seul de la députation de l'époque où l'honorable député de Gaspé fit son entrée à la Chambre. Quel changement! Il ne voyait pas une seule des figures qu'il y avait dans cette enceinte en 1896. Lui-même, je crois, est le député actuel qui a le moins changé. Il semble s'être approprié le secret d'une jeunesse perpétuelle, et notre désir à tous, c'est qu'il reste longtemps à la Chambre, pas nécessairement comme Orateur, mais dans cette enceinte, et qu'au fur de l'écoulement des années, il puisse dire de lui-même, dans le langage du poète :

For men may come and men may go,
But I go on for ever.

M. ROBERT GARDINER (Acadia) : Monsieur Beauchesne, je suis très heureux, cet après-midi, de pouvoir appuyer la proposition de nommer Orateur l'honorable député de Gaspé (M. Lemieux), faite par le premier ministre. Ceux d'entre nous, qui furent députés pendant sa présidence, peuvent rendre témoignage à sa bonté, sa courtoisie, son intégrité et son impartialité inaltérables.

Avant de franchir cette même enceinte, nous avons discuté cette même question et j'apprécie particulièrement les raisons apportées par le premier ministre à l'appui de sa proposition. Nous nous entendons avec le chef du Gouvernement, mais pour des raisons dif-

férentes. Composée comme elle l'est présentement, et comme elle le sera assez probablement à l'avenir, de plusieurs groupes, il importe que cette Chambre appelle à présider ses délibérations le plus compétent de ses membres, indépendamment de toute question de langue ou de race. Voilà notre point de vue. Nous croyons en la parfaite compétence du député de Gaspé. De fait, nous n'en voyons pas qui soit plus apte à remplir la fonction, et conséquemment, nous appuyerons la proposition du premier ministre.

J'entends bien naturellement que les choses peuvent changer. Nous avons créé bien des précédents au cours de la dernière session, et peut-être en créerons-nous cette année encore, celui-là par exemple. Il se peut fort bien, et nos amis canadiens-français en conviendront, qu'un Orateur d'origine anglaise de compétence reconnue remplisse plus tard, et pendant plusieurs sessions les fonctions d'Orateur. Nous croyons qu'il faut qu'il en soit ainsi : l'expédition intelligente et rapide des affaires demande que la présidence soit occupée par la plus haute compétence disponible.

M. R. S. WHITE (Mont-Royal) : J'éprouve une certaine hésitation à intervenir à l'appui du choix de M. Lemieux comme président de cette Chambre, après les paroles prononcées par mon chef parlementaire, et je ne le fais que pour des raisons personnelles. J'ai l'avantage et le plaisir de connaître M. Lemieux depuis quarante ans au moins, je crois, durant lesquels nos relations n'ont fait que fortifier mon respect pour l'homme qu'il est. Ainsi que nous l'a dit le premier ministre, M. Lemieux est le doyen de cette Chambre. Il est vrai que j'y suis entré huit ans avant lui, mais il est également vrai qu'entre ma démission et mon retour, il s'est écoulé la longue période de trente ans. J'appuie entièrement, et sans la moindre réserve, la proposition de réélire M. Lemieux président de cette Chambre.

L'on a dit tout à l'heure, et l'argument est loin de manquer de force, que l'alternance entre canadiens d'origine anglaise et canadiens d'origine française a été de règle en Canada relativement à la présidence des Communes. Le fait n'en est pas moins qu'après la confédération, sir John Macdonald choisit M. Cockburn pour présider les délibérations du parlement canadien, et qu'il le fit encore après les élections de 1872, indiquant par là l'intention évidente de suivre la tradition britannique et de maintenir à ce poste élevé celui dont la compétence était établie. L'alternance prit racine plus tard. Toute la question se résume à savoir si le Canada suivra la coutume britannique de la permanence, illustrée par les trente-quatre années conti-